



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-287

PUBLIÉ LE 8 JUILLET 2026

Sommaire

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2026-07-08-00001 - ARRÊTÉ du 8 juillet 2026 portant modification (N° 4) à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du Nord (1 page)

Page 3

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - Hauts-de-France /

R32-2026-07-07-00016 - Arrêté modifiant l'arrêté du 1er avril 2021 portant nomination des membres du Comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Artois-Picardie (2 pages)

Page 4

**ARRÊTÉ du 8 juillet 2026 portant modification (N° 4)
à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la
caisse d'allocations familiales du Nord**

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 février 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du Nord ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés ministériels portant modification à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la CAF du Nord en date des 27 février, 19 mars et 12 mai 2026 ;

Vu la modification formulée par l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF).

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 23 février 2026 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

En tant que représentants au titre des associations familiales, sur désignation

1) Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Suppléants :

Madame Élisabeth PARAMASSIVANE (*désignée sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 8 juillet 2026

La cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Arrêté modifiant l'arrêté du 1^{er} avril 2021 portant nomination des membres du Comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Artois-Picardie

**Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord
préfet du Nord**

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement en son livre quatrième, titre III et notamment les articles R436-47 à R436-54 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant monsieur Bertrand GAUME en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juillet 2016 fixant la composition des comités de gestion des poissons migrateurs et notamment son article 1, paragraphe 1 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} avril 2021 modifié portant nomination des membres du comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Artois-Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mai 2026 portant délégation de signature à monsieur Julien LABIT, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France ;

Vu la décision portant délégation de signature en DREAL Hauts-de-France du 8 juin 2026 ;

Vu la désignation du comité national des pêches maritimes et des élevages marins notifiée par courrier du 29 juin 2026 ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 1^{er} avril 2021 portant nomination des membres du Comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Artois-Picardie est modifié pour les représentants du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins au sein du collège des représentants des marins pêcheurs professionnels exerçant leur activité dans la zone comprise entre la limite de salure des eaux et la limite transversale de la mer.

La modification de composition concernant le 4^o de l'article 1^{er} est la suivante :

M. Louis GUSTIN est remplacé par M. Maxime LEANDRIS.

Article 2

La désignation actée à l'article 1 est effective pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3

Conformément aux dispositions des articles R-421-1 et R-421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication.

Article 4

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, délégué du bassin Artois-Picardie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 7 juillet 2026

Pour le préfet et par subdélégation,
le chef du service eau et nature,

Simon Devisme